

ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

2031111

ARRONDISSEMENT

du Registre des Délibérations du Comité d'Administration
du Syndicat d MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE

Séance du 24 Avril 1990 19

Objet :

Mise à disposition du Personnel de l'Association E.M.D.A.M. et le L'an mil neuf cent vingt quatre avril à seize heures trente le Comité d'Administration du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Hervé de FONTMICHEL

9004/14 ou Représentés *Présents : MM* ASTIER, AUGIER, BALARELLO, BALDINI, BARBIER, BOUIGES, CAPPONI, DE FONTMICHEL, DELORENZO, THAON, DUHALDE, FRANCO, GIANOTTI, GINESY, GUIGONIS, LELEUX, LAUGIER, MARIA, MARY, MORANI, MURRIS, PASCAL, PRICCO, SANTUCCI, MMme BELLON, SARAMITO.

Le Président indique que l'Association, régie par la loi de 1901, qui gérait depuis 1984 l'Ecole de Musique Départementale, a conservé :

- le personnel contractuel dont les contrats se terminent le 31/08/90.

Il convient donc de passer une convention avec l'Association "Ecole de Musique Départementale" pour la mise à disposition de ce personnel.

Où l'exposé du Président, le Comité :

- 1) décide que le personnel contractuel de l'Association "Ecole de Musique Départementale" soient mis à disposition du Syndicat jusqu'au 31/08/90.
- 2) charge le président de signer la convention de mise à disposition de ce personnel.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président
Hervé de FONTMICHEL

